

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'Environnement (arrêté N° **1/18/0423** du **4 octobre 2018**) a délivré l'autorisation au **INTERNATIONAL LACQUERS S.A.** pour la modification de l'arrêté 1/17/0244 à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du **12 octobre 2018** au **21 novembre 2018**

Bettembourg, le 10 octobre 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

  
Damien NEY  
Secrétaire Communal

  
Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

